



# PRE-REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MONTEES HISTORIQUES COUPE FLORIO

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des montées historiques*

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE : **ASACO OCEANE**

Organise une montée historique de démonstration dénommée : **8<sup>ème</sup> Montée historique COUPE FLORIO**  
Sous le patronage de **SAINT BRIEUC ENTREPRISES**

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Bretagne Pays de la Loire sous le numéro.... (En cours)  
en date du ..... , et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro (en cours)... en date du .....

## *Organisateur technique*

**Nom : ASACO OCÉANE**

**Adresse : 43 Rue Paul Guieysse 56100 Lorient**

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA**

## **ARTICLE 1. ORGANISATION**

### **1.1. OFFICIELS**

- Responsable administratif et technique : Max Martineau Licence FFSA 18156
- Directeur de Course au départ de la montée : Guillaume Cousin Licence FFSA 206258
- Responsable sécurité : Didier Ruello licence FFSA 206257
- Chef de poste à l'arrivée : A désigner
- Commissaire technique : A désigner
- Médecin : Gérard Preuss Licence FFSA N° 59751

### **1.2. HORAIRES**

Ouverture des engagements dès la parution de ce règlement (attente N° visa FFSA).

Clôture des prés-engagements le 15 juin 2024 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Publication de la liste des prés engagés le 1<sup>er</sup> juillet 2024

Accueil des participants le 7 septembre de 15h à 19h Parc des promenades à St Brieuc

Vérifications administratives le 7 septembre de 15h à 19h Parc des promenades à St Brieuc

et le 8 septembre de 7h30 à 8h15 au carré Rosengard à St Brieuc.

Vérifications techniques le 7 septembre de 15h15 à 19h15 Parc des promenades à St Brieuc  
et le 8 septembre de 7h30 à 8h30 devant espace Rosengard à St Brieuc  
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ le 8 septembre à 8h45 Carré Rosengard.  
Briefing des concurrents le 8 septembre à 8h45 Carré Rosengard  
Démonstration le 8 septembre de 9h à 12h et de 14h à 18h  
Remise des trophées le 8 septembre à 19 heures au Carré Rosengard.

### 1.3. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 7 septembre de 15h à 19h Parc des promenades à St Brieuc  
et le 8 septembre de 7h30 à 8h15 au carré Rosengard à St Brieuc.

Les participants devront présenter :

- Licence ou titre de participation FFSA et permis de conduire pour le conducteur (voir annexe).
  - Carte grise, ou titre de circulation, ou passeport technique (PTN/PTH) pour la **voiture**.
  - 
  - Attestation d'assurance de la voiture et vignette de contrôle technique en cours de validité (pour les véhicules y étant soumis).
- 
- Vérifications techniques le 7 septembre de 15h15 à 19h15 Parc des promenades à St Brieuc
  - et le 8 septembre de 7h30 à 8h30 devant espace Rosengard à St Brieuc

Elles portent sur la vérification de la marque, du modèle et du millésime de la voiture, ainsi que sur le bon état des pneumatiques, sur la vérification du niveau de liquide de frein et sur la fixation de la batterie. Un extincteur (capacité de 1 kg minimum) en cours de validité est obligatoire, tout comme la présence de ceintures de sécurité et/ou de harnais pour les voitures en étant équipés d'origine (postérieur au 01/09/1967), d'un gilet fluorescent ainsi que d'un triangle de pré-signalisation.

## ARTICLE 3. PARTICIPANTS, CONDUCTEURS, EQUIPIERS

**3.1.** Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**COUPE FLORIO 15 Rue du Mont Houvet 22190 Plérin**

jusqu'au 15 juin 2024 à minuit le cachet de la poste faisant foi.

Les droits d'engagement sont fixés de 80€ à 200€ selon voiture (voir bulletin d'engagement).

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

## ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 95

Les voitures autorisées à participer à la manifestation doivent être régulièrement immatriculées et construites jusqu'au 31 décembre 1996. Voitures de 1975 à 1996 dans la limite de 10% du plateau. Elles ne pourront en aucun cas être des voitures admises dans des épreuves nationales ou régionales (voitures modernes).

Toutes les voitures doivent être conformes à la législation routière française.

Les pneumatiques de type "slicks" sont interdits.

#### **4.2. EQUIPEMENT DES PILOTES**

Le port d'un casque adapté à la pratique du sport automobile est obligatoire pour toutes les voitures sans exception.

Le port de vêtements recouvrant entièrement les jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (synthétique et nylon, entre autres) sont prohibées.

#### **4.4. MESURES ET DISPOSITIF DE SECURITE**

Une ambulance, un médecin, une dépanneuse au départ de la montée et des postes de commissaires, doivent être prévus.

### **ARTICLE 6. SITES et INFRASTRUCTURES**

#### **6.2. RECONNAISSANCES**

Les reconnaissances sont interdites.

### **ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA DEMONSTRATION**

#### **7.1. PHASE DE DEMONSTRATION**

La montée historique de la Coupe Florio a le parcours suivant : Départ au port du Légué quai Armez, Boulevard de la mer, Boulevard Sévigné et arrivée Boulevard de la Chalotais.

Elle se déroulera en 2 phases de reconnaissances de 9h à 12h

et 3 phases de démonstrations de 14h à 18h. (ces phases pourront être réduites en fonction du déroulement de la manifestation, ou de la météo).

Départ : quai Armez

Arrivée : boulevard de la Choletais

Pente moyenne : ???

Longueur du parcours : 2700 mètres

### **ARTICLE 8. ASSURANCE**

Chaque concurrent participe sous sa propre responsabilité et reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à sa voiture, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

L'organisateur décline toute responsabilité vis-à-vis des concurrents, conducteurs, équipier, aides et tiers pour les dommages causés aux personnes et aux biens.

Chaque concurrent/conducteur/équipier est totalement responsable de son et/ou de ses assurance(s).

### **ARTICLE 9. PUBLICITE**

Pas de publicité obligatoire

### **ARTICLE 10. PRIX**

La remise des trophées aura lieu le 8 septembre à 19h au Carré Rosengard.